

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2016

CP2016_11_5
id. 2956

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RD 813 – PR 31+450 – AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR AVEC LA
CASERNE DES POMPIERS À FLEURY - CASTELSARRASIN
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 813.

Compte-tenu du montant estimatif de ces travaux, la commission d'appel d'offres a été saisie pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil Départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils règlementaires mais que cette délégation est consentie sous réserve de recueillir préalablement l'avis de la commission d'appel d'offres.

Ainsi, la Commission d'appel d'offres, réunie le 3 novembre 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a donné un avis favorable à la conclusion des marchés ci-dessous avec l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et la valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

RD 813 – PR 31+450 – Aménagement de carrefour avec la caserne des pompiers à Fleury - CASTELSARRASIN

Montant : 372 265,00 € HT

Délai d'exécution : 10 semaines

Attributaire : Société COLAS Sud-Ouest

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer selon les conditions susvisées le marché à l'entreprise COLAS Sud-Ouest pour l'aménagement d'un carrefour avec la caserne des pompiers à Fleury (Castelsarrasin – RD 813 – PR 31 + 450) ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département le marché concernant la RD 813, avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ainsi que toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC